

*Renouveler Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan
d'inclusion socioéconomique du Nouveau-Brunswick*

Recommandations de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-
Brunswick



Avril 2019

Introduction

La présente mémoire a été préparée par le personnel de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) en collaboration avec le Comité d'action sociale de l'ATSNB. L'ATSNB a comme mission de protéger le public et de favoriser l'excellence dans l'exercice de la profession du travail social. L'ATSNB représente plus de 2 000 membres à l'échelle de la province et s'efforce d'être une association professionnelle qui reflète les valeurs du travail social, donne l'impulsion en matière d'éthique et gagne la confiance du public.

Les travailleuses sociales et travailleurs sociaux assurent un service essentiel au Nouveau-Brunswick dans divers domaines tels que les soins de santé, la santé mentale et la toxicomanie, la protection des enfants et des adultes, la sensibilisation, les organismes sans but lucratif, l'élaboration de politiques et ainsi de suite. Les travailleurs sociaux travaillent chaque jour auprès des gens les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick. L'ATSNB vise à tenir compte des priorités de ses membres et de sa clientèle en formulant les recommandations qui figurent dans la présente mémoire.

Pauvreté au Nouveau-Brunswick

La pauvreté est un problème persistant et répandu au Nouveau-Brunswick. En réalité, il a été constaté que 23 % des enfants au Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté et que bon nombre d'entre eux vivent largement au-dessous du seuil de pauvreté. Il s'agit de plus de 31 000 enfants, et les enfants autochtones, les enfants d'immigrants et les enfants issus de familles monoparentales y sont anormalement représentés (Human Development Council and Campaign 2000, 2018). Même si le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au Nouveau-Brunswick diminue, la gravité de la pauvreté dans laquelle ces familles vivent demeure une préoccupation. Le revenu médian des familles à faible revenu dans la province se situe bien au-dessous du seuil de la pauvreté (Human Development Council and Campaign 2000, 2018, p. 7). À titre d'exemple, le seuil de la pauvreté pour un couple avec un enfant est de 35 375 \$, mais le revenu médian après impôt pour de telles familles est de 25 430 \$. Un tel couple vit donc de revenus qui sont de 9 945 \$ au-dessous du seuil de la pauvreté. La gravité de la pauvreté est encore plus sévère pour d'autres familles, telles que des familles monoparentales qui ont un ou plusieurs enfants ou des couples ayant plus d'un enfant (Human Development Council and Campaign 2000, 2018). La pauvreté des enfants a des répercussions sur le développement de l'enfant, sa réussite scolaire et tout le reste de sa vie (Engle et Black, 2008).

Il importe de souligner qu'une telle définition de la pauvreté est exprimée en termes économiques et qu'elle ne tient pas compte de désavantages sociaux plus généraux. De nombreux chercheurs préfèrent une définition de la pauvreté qui tient compte non seulement d'une absence de biens matériels et d'une mauvaise santé, mais aussi de capacités telles que le sentiment d'appartenance social, l'identité culturelle, le respect, la dignité, l'information et

l'éducation (Engle et Black, 2008, p. 243). Il faut remplacer l'idée que la pauvreté est une condition individuelle par l'idée qu'il s'agit d'un enjeu social qui empêche les groupes marginalisés et certaines catégories de personnes de sortir de la pauvreté (Engle et Black, 2008). Un plan complet de réduction de la pauvreté doit tenir compte des désavantages sociaux et viser à les atténuer afin de créer une société plus équitable.

Réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick

Il faudrait que tout le monde travaille ensemble afin de réduire la pauvreté et créer une société plus équitable. Pour ce faire, il est important que les entreprises et les organismes au Nouveau-Brunswick disposent des outils dont ils ont besoin pour aider à réduire la pauvreté. Même si des mesures peuvent être prises à petite échelle, l'ATSNB est d'avis qu'il incombe en fin de compte au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'élaborer des politiques et de dispenser des services qui réduisent la pauvreté pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement qui dirige la province doit faire des investissements importants dans les services qui protègent toute personne du Nouveau-Brunswick contre la pauvreté.

Afin que la pauvreté soit réduite, il faut satisfaire aux besoins fondamentaux de tous les gens du Nouveau-Brunswick : des revenus suffisants, des aliments nutritifs et un logement sécuritaire. La satisfaction de tels besoins fondamentaux pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, que ce soit au moyen de l'aide sociale ou de l'emploi, devrait constituer la priorité absolue de tout gouvernement. À l'heure actuelle, l'aide sociale et le salaire minimum ne permettent pas aux gens de répondre à leurs besoins fondamentaux (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 2018 et 2019). Voilà pourquoi il faut un salaire suffisant plutôt qu'un salaire minimum, en plus d'une augmentation des taux d'aide sociale.

Il faut répondre aux besoins fondamentaux de tous pour permettre aux gens d'assumer et d'occuper un poste. De nombreux obstacles à l'emploi peuvent survenir, et il faut traiter aussi des questions relatives aux transports, à la formation, à la santé et à la garde d'enfants. Un plan complet et réfléchi de réduction de la pauvreté doit prévoir des mesures concrètes visant à éliminer tous ces obstacles.

Afin de vraiment éliminer la pauvreté, il faut d'abord briser le cycle de la pauvreté. L'éducation peut souvent permettre à une personne de vivre sans problèmes financiers et à l'abri de la pauvreté. Compte tenu de l'inflation continue des titres de compétence, l'éducation est plus importante que jamais. De nombreux emplois pour lesquels il fallait autrefois un diplôme du secondaire exigent maintenant un diplôme universitaire, d'autres pour lesquels il fallait un diplôme de premier cycle exigent maintenant un diplôme de deuxième cycle, et ainsi de suite. Afin que les gens du Nouveau-Brunswick soient en mesure d'atteindre leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi, tout le monde doit avoir accès à une éducation abordable.

La portée du Programme de formation et de perfectionnement professionnel offert par l'entremise du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail devrait être élargie, car il permet aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir accès à un financement pour les études postsecondaires et d'assumer un poste qui leur convient. Toutefois, même si les gens trouvent un emploi convenable, les transports peuvent toujours constituer un obstacle important, surtout pour les gens à faible revenu qui habitent une région rurale. Étant donné que le Nouveau-Brunswick est en grande partie rural, il faut investir dans la création d'un réseau de transports en commun qui est fiable, accessible et abordable pour tous. Les transports représentent un obstacle connu, et des mesures ont été prises afin d'élaborer une stratégie des transports pour le Nouveau-Brunswick (Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 2017). Même s'il s'agit d'un bon début, il faut faire davantage afin d'apporter des avantages directs pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Il est important que des modifications soient adoptées afin de favoriser la participation au marché du travail et l'atteinte de l'autosuffisance. Une mesure qui permettrait aux gens de garder une plus grande partie de leurs revenus tout en touchant des prestations servirait à favoriser la participation au marché du travail et à briser le cycle de l'aide sociale. Même si une telle mesure aide les bénéficiaires de devenir autosuffisants, il est important aussi que la réforme de l'aide sociale vise à offrir un soutien complet aux gens qui ne peuvent pas travailler et à leur permettre de vivre dans la dignité. À l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick vient au dernier rang pour ce qui est d'avoir les taux d'aide sociale les plus faibles du Canada, et près de 36 000 récipiendaires de l'aide sociale ne peuvent pas répondre à leurs besoins fondamentaux (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 2019, p. 7).

Il est essentiel que le gouvernement maintienne des programmes qui permettent aux gens du Nouveau-Brunswick de continuer de recevoir des prestations de soins de santé même s'ils occupent un poste et ne reçoivent plus d'aide au revenu. Selon un rapport publié en 2015, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent retenir pendant trois ans après avoir reçu des prestations d'aide sociale la carte d'assurance maladie délivrée par le gouvernement (Thériault et Lebreton). Il faut absolument maintenir de tels programmes, car ils offrent aux gens qui veulent participer au marché du travail un incitatif et un soutien. Idéalement, tous les gens du Nouveau-Brunswick qui reçoivent le salaire minimum et qui ne reçoivent pas des prestations de soins de santé par le truchement de leur employeur devraient recevoir du ministère du Développement social une carte d'assurance maladie pour aider à payer les médicaments sur ordonnance et des services médicaux. Chaque année, les familles qui ne sont pas assurées consacrent entre 120 millions et 150 millions de dollars aux médicaments sur ordonnance. Le coût élevé des médicaments sur ordonnance empêche souvent les gens à faible revenu d'obtenir des médicaments sur ordonnance, ce qui nuit à leur état de santé (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 2019). Même si la création et la mise en oeuvre du régime

médicaments du Nouveau-Brunswick et du plan De beaux sourires et une bonne vision constituent des pas dans la bonne direction, il faut continuer de mettre l'accent sur la réduction des coûts et l'élargissement de la portée de ces programmes pour les rendre plus accessibles aux particuliers et aux familles qui vivent dans la pauvreté.

Il est essentiel aussi de répondre aux besoins en matière de santé mentale et d'améliorer les services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie au Nouveau-Brunswick afin de vaincre la pauvreté. Selon les recherches, une personne sur trois au Canada connaît des problèmes de santé mentale. En outre, la pauvreté est un facteur de risque pour la maladie mentale, car les gens qui sont désavantagés sur les plans social et économique sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale ; plus une société est inégale, plus elle a un taux élevé de maladie mentale (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 2019, p. 8). « Tout comme pour les troubles mentaux, les troubles liés à l'utilisation de substances peuvent avoir des composantes biologiques, psychologiques et sociales » ; il faut donc aborder ces questions dans le plan de réduction de la pauvreté (gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2016). Il est essentiel d'investir dans des travailleuses sociales et travailleurs sociaux, qui comprennent bien les effets de facteurs sociaux sur la vie des gens et offrent des services de santé mentale très nécessaires au Nouveau-Brunswick.

Les problèmes de santé mentale peuvent influencer sur la capacité d'une personne à assumer et à occuper un poste. Il est essentiel que les employeurs comprennent cela et qu'ils offrent de la souplesse aux employés qui sont aux prises avec des défis en matière de santé mentale. Il faudrait que tout le monde ait accès en temps opportun aux services de santé mentale et que les gens qui ne peuvent pas travailler soient capables de vivre dans la dignité grâce aux programmes d'aide sociale.

Le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces canadiennes qui ont les attentes les plus longues pour l'accès aux services de santé mentale (Barua, 2017). « Améliorer l'accès en temps opportun aux fournisseurs de soins primaires, aux services de santé mentale et à l'assurance médicaments permettrait aux patients de mieux s'autogérer, et permettrait une meilleure coordination des soins pour les patients, ce qui améliorerait la qualité de vie et réduirait les hospitalisations. » (Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2016, S.O.) Du point de vue économique, il est judicieux d'investir dans les services sociaux et de santé mentale, parce que de telles mesures de prévention peuvent en fin de compte réduire les coûts des soins de santé. Selon les recherches, même si le gouvernement transférait une petite portion du financement de la santé aux services sociaux, cela améliorerait la santé de la population sans changer l'ampleur des dépenses globales du gouvernement. Une telle réorientation des ressources serait un moyen efficace d'améliorer la santé de la population (Dutton et coll., 2018, p. 69).



L'ATSNB exhorte le gouvernement à réaffecter des fonds actuels aux mesures de prévention et aux services sociaux.

Une réforme complète de l'aide sociale doit viser à étendre la portée de programmes qui facilitent l'accès aux garderies abordables et à augmenter le nombre de garderies agréées dans la province. Un tel accès est essentiel afin de réduire le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté et de favoriser la participation des parents sur le marché du travail. Entre 2009 et 2018, le coût annuel moyen pour une place à temps plein dans une garderie a augmenté de 26 % à 30 %, selon l'âge de l'enfant (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 2019). Les taux de la prestation de garderie ne tiennent pas compte de l'augmentation et, dans la plupart des cas, la prestation est loin de couvrir tous les frais de garderie ; de nombreuses familles ne reçoivent que deux ou trois dollars par jour (gouvernement du Nouveau-Brunswick, S.O.). L'adoption d'un système de garderies sans but lucratif et financé par des fonds publics augmenterait la participation des parents au marché du travail et réduirait au bout du compte la pauvreté au Nouveau-Brunswick (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 2019).

Si le gouvernement veut faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent intégrer la classe moyenne, il est important qu'il se rende compte de l'importance d'initiatives qui visent à donner la priorité aux logements. Les données probantes indiquent que les stratégies qui donnent priorité aux logements peuvent non seulement réduire l'itinérance chronique, mais peuvent l'éliminer, et que, en réalité, il coûte moins cher de résoudre le problème que de l'ignorer et d'accepter la situation ; les stratégies qui donnent priorité aux logements permettent de réaliser des économies à long terme (Groupe de travail du maire sur l'itinérance, 2015, p. 2). L'ATSNB exhorte les gouvernements provincial et fédéral à travailler en étroite collaboration avec le Community Action Group on Homelessness afin de donner la priorité aux logements pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Tous les gens du Nouveau-Brunswick ont le droit de s'attendre à ce que leurs besoins fondamentaux soient comblés ; cependant, puisqu'il faut avoir une adresse pour être admissible à l'aide sociale, les sans-abri du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas toucher des prestations qu'il faut pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Qui plus est, il est peu probable qu'ils puissent occuper un poste s'ils doivent constamment se demander où ils passeront la nuit. Comme le Community Action Group on Homelessness le dit, il faut un logement d'abord — le reste suivra.

Il est essentiel d'ajouter d'autres logements publics abordables. Les gens devraient consacrer seulement 30 % de leur revenu annuel brut au logement, mais 82 % des locataires à faible revenu du Nouveau-Brunswick consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement et aux services publics (Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick 2019). Cela ne

leur permet pas d'investir dans des aliments nutritifs, la garde d'enfants ou la formation, de faire des épargnes ou de briser le cycle de la pauvreté. Il faudra faire des investissements accrus dans d'autres logements publics abordables et l'amélioration des logements publics actuels afin d'offrir aux locataires un endroit sécuritaire où ils peuvent vivre en dignité.

Recommandations

- Que le gouvernement veille à ce que les programmes d'aide sociale répondent aux besoins fondamentaux des gens du Nouveau-Brunswick et qu'ils réussissent à briser le cycle générationnel de dépendance de l'aide sociale.
- Que le gouvernement permette aux bénéficiaires de l'aide sociale de garder une plus grande partie de leurs revenus sans réduire les prestations.
- Que le gouvernement maintienne et améliore des programmes qui permettent aux gens d'être couverts par un régime gouvernemental d'assurance maladie même s'ils occupent un poste.
- Que le gouvernement élargisse la portée des programmes alimentaires afin de rendre les aliments nutritifs plus accessibles et plus abordables pour tous.
- Que le gouvernement appuie des programmes tels que le programme Formation et perfectionnement professionnel afin de donner aux gens du Nouveau-Brunswick de plus grandes possibilités de formation et de carrière.
- Que le gouvernement fasse des investissements importants dans un réseau de transports en commun fiable, accessible et abordable et donne suite aux recommandations formulées par la Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick.
- Que les gouvernements provincial et fédéral appuient des initiatives qui privilégient le logement et collaborent avec le Community Action Group on Homelessness afin d'éliminer l'itinérance dans la province.
- Que le gouvernement améliore les logements publics actuels.
- Que le gouvernement augmente le nombre de garderies agréées au Nouveau-Brunswick et de programmes abordables de garde d'enfants dans l'ensemble de la province.
- Que le gouvernement travaille à la création d'un système de garderies sans but lucratif financé par des fonds publics.
- Que les taux d'aide sociale soient augmentés chaque année pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie.
- Que le gouvernement appuie un salaire suffisant plutôt qu'un salaire minimum.
- Que le gouvernement finance d'autres postes de travailleurs sociaux dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie afin de réduire les temps d'attente dans la province.

Conclusion

La pauvreté est un problème énorme qui touche des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick. Même si la présente mémoire ne porte pas sur tous les aspects désavantageux qui peuvent souvent entraîner la pauvreté, elle fournit un cadre que le gouvernement peut adopter afin de réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Un plan efficace pour la réduction de la pauvreté doit mettre l'accent sur la prévention. Shepherd et Wilson (2018) avaient raison de dire que la pauvreté est évidente dans la salle d'urgence de l'hôpital, dans le cabinet de l'infirmière à l'école et dans la clinique de traitement de dépendances. Selon eux, nous consacrons beaucoup d'argent et d'autres ressources au système de soins de santé pour répondre aux besoins créés par la pauvreté au lieu de répondre aux besoins tangibles des pauvres avant qu'ils tombent malades ; nous traitons les symptômes plutôt que le problème (p. 563). Le renouvellement du plan pour la réduction de la pauvreté pour le Nouveau-Brunswick doit viser de façon proactive à éliminer la pauvreté non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.

Sources

- Barua, B. (2017). *Waiting Your Turn: Wait times for Health Care in Canada*, rapport de 2017. Fraser Institute. 1-88. Récupéré de : <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/waiting-your-turn-2017.pdf>
- Community Action Group on Homelessness (2016). *Where we are: Housing first – the rest will follow*. Récupéré de : <https://www.roadhomefredericton.com/our-work1.html>
- Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. (2016). *Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2016*. Récupéré de : www.csnb.ca/fiche-rendement-systeme-sante?_ga=2.227199005.1049044703.1556036517-2050880413.1551698938#.XL87q-hKiUk
- Dutton, D., Pierre-Gerlier, F., Kneebone, R., et Zwicker, J. (2018). « Effect of provincial spending on social services and health care on health outcomes in Canada: An observational longitudinal study ». *CMAJ*, 190(3). DOI : 10.1503/cmaj.170132.
- Engle, P., et Black, M. (2008). « The effect of poverty on child development and educational outcomes ». *Annals of the New York Academy of Sciences*, 243-246.
- Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick. (2018). *Minimum wage: Information document*. 1-16. Récupéré de : [http://frontnb.ca/userfiles/file/Minimum%20Wage Information%20document Final \(-1\).docx .pdf](http://frontnb.ca/userfiles/file/Minimum%20Wage%20Information%20document%20Final%20(-1).docx.pdf)
- Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick. (2019). *Poverty 2.0: Backgrounder for the consultation process regarding the New Brunswick Poverty Reduction Plan*. 1-17.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (1980). *Loi sur les services à la famille*. 1-141. Récupéré de : <http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/F-2.2.pdf>
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2016). *Les troubles mentaux et les troubles liés à la consommation de substances au Nouveau-Brunswick*. Profils sur la santé. 1-8. Récupéré de : www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/Publications/Profils/ProfilsSurSanteTroublesMentauxConsommationSubstance.pdf

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (sans date). Formation et perfectionnement professionnel. Récupéré de :
[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.5097.Training_and %20Skills Development \(TSD\).html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.5097.Training_and_%20Skills_Development_(TSD).html)
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (sans date). *Grille tarifaire du Programme d'aide pour les services de garderie applicable aux garderies agréées*. Récupéré de :
www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/elcc/content/assistance_service_garderie/rate.html
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (sans date). *Programme d'aide sociale*. Récupéré de :
[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.10295.Social Assistance Program.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.10295.Social_Assistance_Program.html)
- Groupe de travail du maire sur l'itinérance. (2015). *La route menant chez soi, Un plan pour mettre fin à l'itinérance à Fredericton*. 1-27. Récupéré de :
www.roadhomefredericton.com/uploads/7/9/9/0/79906692/cagh_plan_french.pdf
- Human Development Council and Campaign 2000. (2018). *2018 Child poverty report card New Brunswick*. 1-27. Récupéré de :
<https://campaign2000.ca/wpcontent/uploads/2018/11/NewBrunswickChildPovertyReportCardNov2018.pdf>
- Jewett, K. [photo] (2019). Photo de tentes à Fredericton. Récupéré de :
<http://rabble.ca/blogs/bloggers/views-expressed/2018/11/imagine-if-you-were-forced-live-tent-these-temperatures>
- Shepherd, L., et Wilson, R. (2018). « Introduction: The Medicalization of Poverty ». *The Journal of law, medicine & ethics*. 46. DOI : 10.1177/1073110518804197.
- Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. (2017). *Des surfaces aux services, Stratégie de transport inclusif et durable pour la province du Nouveau-Brunswick 2017-2037*. Récupéré de :
www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/esic/pdf/Transportation-Transport/DesSurfacesAuxServices.pdf
- Thériault, L., et Lebreton, H. (2015). « Social Assistance in New Brunswick: Origins, Developments, and the Current Situation ». Dans Béland, D., et Daigneault, P.-M., ed. (2015). *Welfare Reform in Canada: Provincial Social Assistance in Comparative Perspective*. 209-221. Toronto: University of Toronto Press.